

Communiqué de presse



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

culturecommunication.gouv.fr

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

twitter.com/MinistereCC

Hausse de la rémunération des marchands de journaux : Aurélie Filippetti salue la décision du Conseil supérieur des messageries de presse

Les kiosquiers et marchands de journaux permettent, au quotidien, dans des conditions de travail souvent difficiles, la présence de la presse au cœur de nos villes et dans l'espace public. Leur travail contribue à l'accessibilité de nos citoyens à une presse pluraliste, l'un des piliers de nos sociétés démocratiques.

Dans une période de mutation structurelle difficile, la fermeture régulière du nombre de points de vente de journaux est un des facteurs explicatifs importants de la chute du chiffre d'affaires du secteur et un signal inquiétant pour la présence de la presse sur tous les territoires.

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, avait appelé en juillet dernier, lors de l'annonce de la réforme des aides de l'Etat à la presse, l'ensemble de la filière, regroupée au sein du CSMP, à augmenter la rémunération des marchands de journaux, la plus faible d'Europe.

La ministre de la Culture et de la Communication est heureuse de l'augmentation de 1,7 point qui a été annoncée aujourd'hui et de l'effort particulier qui est fait en faveur du réseau de spécialistes.

Elle salue le travail de responsabilité de l'ensemble de la filière qui s'est ainsi engagée à effectuer les réformes indispensables sur les autres niveaux de diffusion afin de financer cette hausse de rémunération et remercie le CSMP pour son travail de rapprochement des points de vue initiaux.

Cette décision confirme la vision partagée de l'Etat et des professionnels sur l'enjeu que représente l'informatisation des kiosques. Alors que la ministre a mis en place fin 2013 un plan d'aide exceptionnel de deux ans pour l'informatisation des kiosques, le CSMP renforce l'effet de levier de cet effort avec une rémunération additionnelle en cas d'informatisation. Le basculement à l'informatique du réseau est en effet indispensable à une meilleure qualité de service pour les lecteurs et à une meilleure efficacité pour la filière.

Paris, le 2 juillet 2014